

CURRICULUM 2026-2027

MASTER PROFESSIONNEL (M2)

Domaine : Sciences Technologie Santé

Mention : Biologie-Santé

Parcours-type :

DISTRIBUTION PHARMACEUTIQUE

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux étudiants de s'adapter à la spécificité de la distribution pharmaceutique (contraintes réglementaires, économie de la santé, guide des bonnes pratiques...) et d'acquérir des compétences en gestion, management, techniques commerciales, logistique et informatique, afin de pouvoir intégrer des fonctions opérationnelles et d'encadrement au sein des entreprises de répartition.

Cette formation, sous l'égide de la CSRP (Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique), est assurée en très étroite collaboration avec les entreprises de la répartition pharmaceutique qui participent aux enseignements et accueillent les étudiants en stage.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS

- L'inscription est ouverte :

- aux étudiants ayant validé leur 5^{ème} année de pharmacie ; ils peuvent s'inscrire au Master et en 6^{ème} année – DES Industrie. Il est nécessaire de se reporter au règlement des études de la faculté d'inscription en DES Industrie pour en connaître les modalités de validation ;
- aux candidats titulaires du diplôme de Pharmacien ou du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie ;
- aux étudiants venant d'autres formations initiales telles que 1^{ère} année de Master de Sciences, Gestion, Droit, Economie (240 crédits européens validés).

Dans le cadre de la formation continue, les titulaires des mêmes diplômes pourront recevoir cet enseignement.

Cette formation est ouverte aux étudiants étrangers de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les étudiants français, ainsi qu'aux étudiants étrangers, hors Union Européenne, détenant un diplôme permettant l'exercice de la Pharmacie dans le pays d'obtention ou d'origine de l'étudiant.

- Admission

L'équipe pédagogique encadrante est constituée de deux universitaires et du responsable des affaires pharmaceutiques de la CSRP. Une commission composée de l'équipe pédagogique, de directeurs et responsables R.H. des différentes entreprises de la répartition pharmaceutique reçoit les candidats en entretien et retient ceux dont le profil et les motivations sont en adéquation avec les métiers de la distribution pharmaceutique (en plus des prérequis réglementaires : niveau B1 en anglais souhaité).

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA FORMATION

Le semestre 3 a lieu de début octobre à fin février ; le semestre 4 est entièrement consacré au stage en entreprise. L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux, de séances interactives de travaux dirigés organisés autour de cas réels d'entreprises, de cas pratiques et d'exercices de mise en situation (rédaction d'un document et présentation orale) sous la forme de travaux personnels.

Article 3.1 Enseignements théoriques et dirigés (semestre 3)

Ils sont composés de 6 Unités d'Enseignement : une UE OSMP et 5 Unités d'Enseignement Spécifiques notées UES

UE OSMP : Ouverture à la société et au monde professionnel (OSMP) 45 h - 3 CE

Contenu	Volume horaire	
	CM	TD
Module 1 : Droit de l'entreprise individuelle et des sociétés	15	
Module 2 : Anglais		30
Module 3 : Projet Master	Travail personnel	

UES 1 : La Distribution pharmaceutique et son environnement 51h - 4 CE

Contenu	Volume horaire	
	CM	TD
Module 1 : Offre et gestion de l'offre-répartiteur	19	
Module 2 : L'environnement de la profession	22	
Module 3 : Système d'économie de la santé	10	

UES 2 : Aspects juridiques et gestion financière de l'entreprise (AJGFE) 60h - 5 CE

Contenu	Volume horaire	
	CM	TD
Module 1 : Comptabilité, gestion	15	
Module 2 : AJGFE : application à l'officine	15	
Module 3 : AJGFE : application à l'entreprise de répartition	27	3

UES 3 : Management et stratégie de l'entreprise 61h - 5 CE

Contenu	Volume horaire	
	CM	TD
Module 1 : Gestion des ressources humaines	24	4
Module 2 : Stratégie de l'entreprise	33	

UES 4 : Informatique et logistique 66h - 6 CE

Contenu	Volume horaire	
	CM	TD
Module 1 : Organisation informatisée dans la distribution pharmaceutique	8	42
Module 2 : Logistique	8	
Module 3 : Logistique dans la distribution du médicament	8	

UES 5 : Communication, marketing et techniques commerciales 103h - 7 CE

Contenu	Volume horaire	
	CM	TD
Module 1 : Marketing pharmaceutique	37	7
Module 2 : Communication et techniques commerciales	17	6
Module 3 : Mémoire et projet professionnel	18	18

Article 3.2 Stage professionnel (semestre 4)

UES 6 : Stage professionnel - 6 mois - 30 CE

Les étudiants effectuent un stage professionnel en entreprise d'une durée de 6 mois. Une convention est établie entre l'université, l'entreprise et l'étudiant et visée par le responsable de stage.

1) Entreprise d'accueil : l'étudiant effectue son stage professionnel dans une entreprise de répartition, de distribution pharmaceutique.

2) Mémoire professionnel : chaque étudiant doit rédiger un **mémoire professionnel** qui devra être validé et signé par son maître de stage.

Le candidat doit déposer **DEUX** exemplaires au Secrétariat de la Faculté, **UN** exemplaire à la CSRP et le nombre d'exemplaires souhaité à l'entreprise d'accueil, **10 JOURS** avant la date de soutenance prévue.

ARTICLE 4 : VALIDATION DU DIPLÔME

Article 4.1 Modalités de contrôle et validation des connaissances théoriques (semestre 3)

Les connaissances sont évaluées par contrôle continu et examens terminaux, sous forme d'écrits et d'oraux. Les copies sont anonymes lors des écrits. Deux sessions d'examens, pour les examens terminaux, sont organisées.

Toute UE est définitivement acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20 et les crédits correspondants sont capitalisables.

Pour bénéficier des 30 crédits du semestre 3, l'étudiant doit obtenir

- d'une part, une note moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient égal à sa valeur en crédits
- d'autre part, une note moyenne au moins égale à 7 sur 20 à chacune des UE.

En outre, l'étudiant doit obtenir une note au moins égale à 7 sur 20 au module d'anglais pour valider l'UE OSMP.

Les notes sont compensables au sein des UE

Le bénéfice de la validation **de l'ensemble** de la formation théorique demeure définitivement acquis.

En cas d'absence à une épreuve, le système de compensation ne peut être utilisé.

Une seconde session est organisée pour les candidats ajournés ou absents à la première session.

L'étudiant ajourné devra repasser un examen correspondant à l'(aux) U.E. à laquelle (auxquelles) il n'a pas obtenu la moyenne.

L'étudiant conserve, toutefois, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à chacun des modules ou aux épreuves constitutives du module quelle que soit la note obtenue à celui-ci.

Les notes de contrôle continu obtenues en première session sont utilisées en seconde session, si elles sont supérieures à 10 sur 20. Dans le cas contraire, l'étudiant est soumis à un examen terminal sous forme d'oral ou d'écrit

À l'issue de la 2^{ème} session, les notes reportées de la première session et celles obtenues à la 2^{ème} session sont agrégées. Les conditions d'admission sont alors celles définies ci-dessus.

UEC : Ouverture à la société et au monde professionnel (OSMP) - Coefficient 3

Modules	Enseignements	1ère session	2 ^{ème} session	Coefficient
Module 1	Droit de l'entreprise individuelle et des sociétés	Écrit - 1h00	Écrit - 1h00	1
Module 2	Anglais	Contrôle continu	Oral	2
Module 3	Projet Master*	V/NV	V/NV	

* Le projet fera l'objet d'un suivi régulier par l'équipe pédagogique et sera présenté sous forme d'un entretien avant le stage professionnel.

UES 1 : La Distribution pharmaceutique et son environnement - Coefficient 4

Modules	Enseignements	1ère session	2 ^{ème} session	Coefficient
Module 1	Offre et gestion de l'offre - répartiteur	Écrit - 1h00	Écrit - 1h00	1
Module 2	Environnement de la profession	Écrit - 1h30	Écrit - 1h30	1
Module 3	Système d'économie de la santé	CC	Écrit - 1/2h	0.5

UES 2 : Aspects juridiques et gestion financière de l'entreprise de répartition - Coefficient 5

Modules	Enseignements	1ère session	2 ^{ème} session	Coefficient
Module 1	Comptabilité, gestion	Écrit - 1h00	Écrit - 1h00	1
Module 2	AJGFE : application à l'officine	Écrit - 1h00	Écrit - 1h00	1
Module 3	AJGFE : application à l'entreprise de répartition	Écrit - 1h30	Écrit - 1h00	2

UES 3 : Management et stratégie de l'entreprise - Coefficient 5 –

Modules	Enseignements	1ère session	2ème session	Coefficient
Module 1	Gestion des Ressources Humaines	Écrit (coef. 2) 1h00 +CC (coef. 1)	Écrit 1 h00	1
Module 2	Stratégie de l'Entreprise	CC	Écrit 1 h00	1

UES 4 : Informatique & Logistique - Coefficient 6 –

Modules	Enseignements	1ère session	2ème session	Coefficient
Module 1	Organisation informatisée dans la distribution pharmaceutique	Contrôle continu	Oral	4
Module 2	Logistique	Écrit - 1/2h	Écrit - 1/2h	1
Module 3	Logistique dans la distribution du médicament	Écrit - 1/2h	Écrit - 1/2h	1

UES 5 : Communication, marketing et techniques commerciales - Coefficient 7 –

Modules	Enseignements	1ère session	2ème session	Coefficient
Module 1	Marketing pharmaceutique	Contrôle continu	Écrit	2
Module 2	Communication et techniques commerciales	Écrit - 1h00	Écrit - 1h00	1
Module 3	Mémoire et projet professionnel	Contrôle continu	Écrit	2

Seuls sont autorisés à se présenter aux épreuves de validation des connaissances théoriques (oral ou écrit), les étudiants ayant **été assidus aux enseignements** (CM, TD) sachant que toute absence doit être justifiée.

Article 4.2 Validation du stage professionnel (semestre 4)

Les connaissances pratiques (stage) sont évaluées par :

- un contrôle continu : évaluation par le maître de stage qui remplit, en fin de stage, une fiche d'appréciation transmise au responsable de l'option. L'appréciation est traduite en une **note sur 20** par le jury de validation, composé de l'équipe pédagogique, de directeurs et responsables RH de l'entreprise d'accueil et du maître de stage ;
- un examen terminal sous forme :
 - d'un document écrit : l'étudiant rédige un mémoire de stage ; il devra être visé par son maître de stage. Le candidat doit déposer deux exemplaires au Secrétariat de la Faculté, un exemplaire à la CSRP et le nombre d'exemplaires souhaité à l'entreprise d'accueil, 10 JOURS avant la date de soutenance prévue.
 - et d'un oral (soutenance du mémoire)

Le jury de validation évalue le mémoire écrit et la soutenance orale donnant lieu à **deux notes sur 20**

Les crédits accordés au stage ne sont obtenus que si la note moyenne est au minimum de 10 sur 20 (coefficient 1 pour chacun des 3 éléments de validation) sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant. Ces crédits ne sont pas compensables avec le semestre 3.

Dans tous les cas :

1/ si l'évaluation par le maître de stage entraîne une note inférieure à 10 sur 20, le stage ne sera pas validé et l'étudiant devra réaliser un nouveau stage professionnel dont la durée et la période seront déterminées par le jury. Ce stage nécessitera obligatoirement une nouvelle inscription et une session spéciale de validation sera organisée.

2/ si la note d'écrit ou d'oral est inférieure à 7 sur 20, une deuxième session d'écrit ou d'oral est organisée selon les mêmes modalités que la première.

La validation du stage demeure définitivement acquise.

Article 4.3 Validation du Master

Le diplôme de Master Professionnel *Distribution Pharmaceutique* est délivré aux étudiants ayant obtenu les 60 crédits annuels.

Nul ne peut être autorisé, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université, sur proposition du Doyen de la Faculté, à prendre plus de **deux inscriptions** au Master Professionnel *Distribution Pharmaceutique*.

ARTICLE 5 : REDOUBLEMENT

À l'issue de la seconde session :

- un étudiant ajourné au semestre 3 devra représenter l'année suivante les UE auxquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 et conserve le bénéfice des UE auxquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- un étudiant ajourné au semestre 4 devra réaliser un nouveau stage (voir Article 4, point 2).

SOUMIS AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE GESTION LE : 2 avril 2026

APPROUVÉ LE : 2 avril 2026